FOrmation Prévention COnseils Sécurité
FOPCOS

La sécurité au travail, c'est notre métier !


GM-R383m

PROGRAMME DE FORMATION :
Conducteurs de Grues Mobiles toutes catégories.

Objectif Général :
Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité des grues mobiles en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite.

Objectifs pédagogiques :
Etre capable de :
- Connaître les devoirs et responsabilités de chacun,
- Connaître la technologie et la classification des grues mobiles,
- Connaître les risques inhérents à la conduite des grues mobiles,
- Maîtriser les règles de conduite en sécurité d'une grue mobile.

Textes de référence :
Conforme aux réglementations décret N°98-1084 du 02 Décembre 1998, recommandation R383m de la CNAM.

Public : Toute personne amenée à conduire une grue mobile.

Pré requis :
- Comprendre et parler la langue française,
- Maîtriser les opérations de base (+, -, x, :).
- Pas de contre-indications médicales à la conduite des grues mobiles,
- Aptitude médicale à la conduite des grues mobiles,
- Etre âgé d'au moins 21 ans et titulaire du permis de conduire C.

Durées préconisées et tarifs HT** / stagiaire :

Profil du conducteur / Durée nécessaire	Débutant	Ayant besoin de se perfectionner	Ayant besoin d'un recyclage	Ayant besoin d'une évaluation seule*
Réf. FOPCOS	**FGM10**	**FGM5**	**FGM3**	**FGM1***
Théorie	2	2	2	0
Pratique/Test	8	3	1	1
Total en jour	**10**	**5**	**3**	**1**
Tarif Intra €**	**Nous consulter**			
En Intra tarif dégressif à partir du 5ème participant				
Tarif Inter €**	**Nous consulter**			

**la référence FOPCOS FGM1 étant une simple évaluation, elle n'est pas imputable au budget formation professionnelle des entreprises.*
***TVA en sus au taux en vigueur.*

Lieux de formation : en intra*** sur le site de l'entreprise ou sur l'un de ses chantiers (****Formation réservée à **un groupe de 4 salariés minimum et 6 maximum** d'une seule entreprise, coût est forfaitaire, locaux et matériel mis à disposition par le client. Les dates déterminées conjointement et les contenus sont adaptables en fonction de vos besoins et attentes)* **ou en inter entreprises** *(nos tarifs comprennent la mise à disposition des engins et de l'environnement pédagogique).*

Programme détaillé :
La formation théorique
- Le métier : devoirs et responsabilités du grutier,
- Le contexte réglementaire et le rôle des institutions,
- Les règles de conduite, le CEC, la sécurité
- Caractéristiques, potentialités et conditions d'utilisation des différents types de grues mobiles,
- Les tableaux et les plaques de charge, les abaques,
- Les principaux risques liés à l'utilisation des grues mobiles,
- La stabilité lors de travaux fluviaux, maritimes & ferroviaires,
- Le respect des distances de sécurité,
- Vérification et entretien lors de la prise et de la fin de poste,

La formation pratique
- La prise de poste, la mise en service et la vérification de l'adéquation,
- Le positionnement de la grue mobile, la conduite et la circulation,
- La prise et la dépose de charges,
- Le mouflage, l'élingage, la récupération du ballant, le ciblage, la communication et l'utilisation des aides à la conduite,
- Les manœuvres, l'entraînement à la précision, la manutention de différents types de charges,
- La fin de poste,
- Les opérations de maintenance.

L'évaluation
Selon référentiel R383m de la CNAM (6 CACES® maxi /jour) et/ou évaluation d'aptitude.

Nos formations intègrent :
- la remise à chaque stagiaire d'un document pédagogique,
- la remise à l'employeur de la grille d'évaluation du candidat,
- l'établissement de l'attestation de formation,
- la remise à l'employeur, du certificat d'aptitude pour chaque participant ayant réussi son évaluation,
- en cas d'échec, une proposition de plan de formation pour combler les lacunes détectées

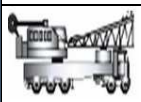
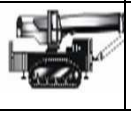
Matériel et accessoires nécessaires :
- Pour la formation théorique : une salle de formation avec tables et chaises en quantités suffisantes,
- Pour les formations pratiques et les évaluations :
  - une grue mobile de la catégorie concernée par la formation et/ou l'évaluation, à jour de ses visites réglementaires, avec une notice d'utilisation en langue française et son carnet de maintenance.
  - une charge longue (poteau) et des banches ou des charges planes (tôles),
  - une charge massive et compacte d'environ 500kg,
  - des planches ou quelque chose pour matérialiser un tracé géométrique au sol,
  - des élingues contrôlées et appropriées aux charges manutentionnées.
  - pour les grues sur chenilles : plusieurs natures de sol (devers)

Equipement individuel des participants :
- tenue de travail et chaussures de sécurité,
- casque de sécurité, gants de manutention.
- protections auditives si besoin, baudrier (gilet de signalisation).

Recyclage : tous les 5 ans.

Nos tarifs ne comprennent pas :
Les frais des stagiaires (restauration, déplacement, hébergement).
Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs dans un rayon ≥ à 150km de notre siège social.

Pour vous y retrouver…

Grues mobiles (R383m)	**Catégorie 1A**		**Catégorie 1B**	
	Treillis sur porteur	Treillis sur automotrice	Télescopique sur porteur	Télescopique automotrice
Article R221-1 Code de la route : dès qu'un véhicule porteur nécessite un permis de conduire de la catégorie correspondante pour circuler sur la voie publique, tout conducteur doit en être titulaire pour circuler sur voie privée. Il est souhaitable que le candidat soit titulaire du permis de conduire de la catégorie correspondante.				
Catégorie 2A	**Catégorie 2B**	**Catégorie 2C**		
Treillis sur chenilles	Télescopique sur chenilles	Treillis sur rails		
				

FOrmation Prévention COnseil Sécurité - 7, Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE - Téléphone : 06.83.11.49.83 - laurence.raoust@orange.fr
S.A.R.L. au capital de 10 000€ - RCS de Toulouse : 510 532 765 - Code NAF : 7022Z – TVA Intracom : FR26510532765
N° de déclaration d'existence enregistré auprès de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état- : 73 31 05348 31